

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE TERRITOIRE MARSEILLE PROVENCE

Séance du 17 décembre 2019

Monsieur Jean MONTAGNAC, Président du Conseil de Territoire Marseille Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 94 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Christian AMIRATY - René AMODRU - Michel AZOULAI - René BACCINO - Mireille BALOCCO - Sabine BERNASCONI - Jacques BESNAÏNOU - Solange BIAGGI - Roland BLUM - Marie-Christine CALATAYUD - Laure-Agnès CARADEC - Eugène CASELLI - Roland CAZZOLA - Sophie CELTON - Bruno CHAIX - Gérard CHENOZ - Alain CHOPIN - Monique CORDIER - Vincent COULOMB - Sandra DALBIN - Christophe DE PIETRO - Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES - Pierre DJIANE - Emilie DOURNAYAN - Frédéric DOURNAYAN - Marie-France DROPY OURET - Sandra DUGUET - Michèle EMERY - Yann FARINA - Nathalie FEDI - Céline FILIPPI - Richard FINDYKIAN - Dominique FLEURY VLASTO - Josiane FOINKINOS - Marie-Madeleine GEIER-GHIO - Karim GHENDOUF - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Jean-Pierre GIORGI - André GLINKA-HECQUET - Martine GOELZER - Georges GOMEZ - José GONZALEZ - Andrée GROS - Louisa HAMMOUCHE - Daniel HERMANN - Garo HOVSEPIAN - Michel ILLAC - Christian JAILLE - Paule JOUVE - Fabrice JULLIEN-FIORI - Albert LAPEYRE - Gisèle LELOUIS - Marc LOPEZ - Marie-Louise LOTA - Patrick MAGRO - Bernard MARANDAT - Stéphane MARI - Jeanne MARTI - Bernard MARTY - Florence MASSE - Martine MATTEI - Marcel MAUNIER - Xavier MERY - Danielle MILON - André MOLINO - Jean MONTAGNAC - Yves MORAINÉ - Roland MOUREN - Jérôme ORGEAS - Nadine PADOVANI-FAURE-BRAC - Grégory PANAGOUDIS - Patrick PAPPALARDO - Didier PARAKIAN - Christian PELLICANI - Claude PICCIRILLO - Stéphane PICHON - Catherine PILA - Marc POGGIALE - Martine RENAUD - Maryvonne RIBIERE - Jean ROATTA - Georges ROSSO - Lionel ROYER-PERREAUT - Roger RUZE - Isabelle SAVON - Dominique TIAN - Jocelyne TRANI - Cédric URIOS - Lionel VALERI - Claude VALLETTE - Brigitte VIRZI - Didier ZANINI - Kheïra ZENAFI.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Yves BEAUVAL représenté par Gisèle LELOUIS - Mireille BENEDETTI représentée par Georges GOMEZ - Patrick BORE représenté par Patrick GHIGONETTO - Nadia BOULAINSEUR représentée par Roland CAZZOLA - Valérie BOYER représentée par Isabelle SAVON - Marie-Arlette CARLOTTI représentée par Garo HOVSEPIAN - Monique DAUBET-GRUNDLER représentée par René BACCINO - Jean-Claude GAUDIN représenté par Gérard CHENOZ - Régine GOURDIN représentée par Andrée GROS - Annie GRIGORIAN représentée par Lionel VALERI - Nathalie LAINE représentée par André GLINKA-HECQUET - Annie LEVY-MOZZICONACCI représentée par Stéphane MARI - Hélène MARCHETTI représentée par Roland GIBERTI - Christophe MASSE représenté par Florence MASSE - Claudette MOMPRIVE représentée par Martine GOELZER - Virginie MONNET-CORTI représentée par Marie-Christine CALATAYUD - Gérard POLIZZI représenté par Bernard MARTY - Véronique PRADEL représentée par Grégory PANAGOUDIS - Marlène PREVOST représentée par Jean-Pierre GIORGI - Muriel PRISCO représentée par Marc LOPEZ - Julien RAVIER représenté par Stéphane PICHON - Emmanuelle SINOPOLI représentée par Michèle EMERY - Guy TEISSIER représenté par Patrick PAPPALARDO.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Hélène ABERT - Mireille BALLETTI - Loïc BARAT - Marie-Josée BATTISTA - Jean-Pierre BAUMANN - Jean-Pierre BERTRAND - Jean-Louis BONAN - Nicole BOUILLLOT - Frédéric BOUSQUET - Michel CATANEO - Catherine CHAZEAU - Anne CLAUDIUS-PETIT - Frédéric COLLART - Laurent COMAS - Sandrine D'ANGIO - Michel DARY - Anne DAURES - Jean-Claude DELAGE - Dominique DELOURS - Nouriaty DJAMBAE - Arlette FRUCTUS - Josette FURACE - Samia GHALI - Bruno GILLES - Vincent GOMEZ - Albert GUIGUI - Noro ISSAN-HAMADY - Bernard JACQUIER - Dany LAMY - Laurent LAVIE - Eric LE DISSES - Laurence LUCCIONI - Antoine MAGGIO - Janine MARY - Guy MATTEONI - Georges MAURY - Patrick MENNUCCI - Richard MIRON - Marie MUSTACHIA - Lisette NARDUCCI - Patrick PADOVANI - Christyane PAUL - Elisabeth PHILIPPE - Nathalie PIGAMO - Roland POVINELLI - Marine PUSTORINO-DURAND - Stéphane RAVIER - Marie-Laure ROCCA-SERRA - Eric SCOTTO - Nathalie SUCCAMIELE - Jean-Louis TIXIER - Maxime TOMMASINI - Martine VASSAL - Josette VENTRE - Patrick VILORIA - Karim ZERIBI.

Signé le 17 Décembre 2019

Reçu au Contrôle de légalité le 14 Janvier 2020

Monsieur le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

VECO 013-875/19/CT

■ CT1 - Attribution d'une subvention à l'association La Cité des Entrepreneurs d'Euroméditerranée

DPEATSV 19/18043/CT

Monsieur le Président du Conseil de Territoire Marseille Provence sur proposition du Président délégué de Commission soumet au Conseil de Territoire le rapport suivant :

La Métropole Aix-Marseille-Provence, depuis sa création, s'est saisie des enjeux majeurs de soutien au tissu des TPE–PME du territoire. Positionner l'institution comme un facilitateur de la vie des entreprises est l'une des orientations stratégiques de l'Agenda du Développement Economique. En cohérence avec la stratégie de requalification et d'extension des fonciers économiques, la collectivité a entrepris une politique de soutien aux associations de zones d'activités visant à accompagner ces acteurs indispensables à l'animation de l'écosystème économique du territoire de Marseille Provence et ainsi contribuer au développement des entreprises locales.

Le programme d'intérêt national Euroméditerranée place Marseille au rang de première place économique d'Europe du Sud avec plus 37000 emplois privés et 6 500 emplois publics regroupés sur un territoire en pleine mutation.

La Cité des Entrepreneurs d'Euroméditerranée est une association loi 1901 qui a pour objectif l'animation et la promotion des entreprises attirées par le projet Euroméditerranée. Acteur économique incontournable de la ville de Marseille, l'association est un partenaire de référence dans le développement économique aux côtés de la Métropole Aix-Marseille-Provence.

L'association est présidée par Sandra CHALINET et compte deux salariés permanents. L'association couvre aussi bien les entreprises implantées sur le secteur Euroméditerranée que celles intéressées par l'attractivité du projet. L'association totalise plus de 250 adhérents de l'aire métropolitaine.

Créée initialement pour fédérer les entreprises installées sur le secteur d'Euroméditerranée, l'association est aujourd'hui tournée vers le renouveau économique de la Cité Phocéenne et s'est donnée pour missions :

- d'associer ses adhérents aux grands projets de la Métropole : Euroméditerranée 1 et 2, Marseille 2013, ITER, etc ;
- de favoriser le business développement par le maillage au sein de l'association et avec le tissu associatif et économique environnant ;
- d'apporter des services de proximité : crèche d'entreprise, développement durable, transports ...
- d'œuvrer pour l'emploi et la formation.

En ce qui concerne le fonctionnement, l'association se compose en trois catégories de membre : les membres fondateurs avec la CCIMP et l'EPAEM, les membres actifs et les membres associés.

Bilan des actions 2019 :

1. Participer à l'ancrage d'Euroméditerranée vers le nord de son périmètre et les nouveaux acteurs économiques
 - ◆ Actions autour de l'extension le 5 février. Balade urbaine sur le futur éco-quartier, 9 personnes
 - ◆ Visite :
 - Cinéma Europacorp Joliette le 18 janvier, 19 personnes
 - Représentation et rencontre débat au Théâtre Joliette le 14 mai, 10 personnes
 - Exposition Dubuffet au Mucem, le 23 mai, 17 personnes
 - ◆ Med'innovant :
 - Lundi's spécial innovation sur les Lauréats Med'innovant 2019 à la Coque le 6 mai et le 2 septembre, 40 personnes
 - ◆ Club des ambassadeurs / concertation économique Mise en place de la 1ère réunion
 - ◆ PDJ VIP (Hugues Parant) le 26 septembre 30 personnes
 - ◆ Actions avec la Métropole le 13 juin PDJ avec Alexandre Perdriel à la Métropole PDJ nouveaux adhérents 30 personnes
 - ◆ PDJ thématique Euroméditerranée le 14 octobre (Manifesta 13) et le 19 novembre (Télétravail)
2. . Business developpement et actions business
 - ◆ Cool Business Dating le 14 mars à l'EMD et le 18 octobre Cool Business Dating au Royal Racer
 - ◆ Lundi's 11 dates représentant 336 personnes
 - ◆ Petits-déjeuners " nouveaux adhérents" le 23 mars et le 3 octobre chez Euroméditerranée
 - ◆ Communication : Actions avec la CCIMP Positive Business Place au Cloître le 9 juillet, 187 personnes
3. . Emploi et accompagnement des TPE/PME et des publics en demande
 - ◆ Euromed'tier le 24 septembre 12 ème édition Euromed'tier
 - ◆ Action avec les collèges le 16 octobre Forum des Métiers collège Versailles
 - ◆ PDJ Emploi le 5 mars PDJ autour du dispositif "un parrain, un emploi" le 11 octobre
 - ◆ Lab' Emploi le 3 avril
 - ◆ After work autour du dispositif "un parrain, un emploi" le 6 juin
 - ◆ PDJ sur le dispositif des "Emplois Francs"
4. . Mobilité
 - ◆ Euromob (Meet Up mobilité, Evènement Mobilité, Cartographie en ligne, Pack test mobilité alternative, Présentation entreprises, Comité de pilotage, Communication mobilité...) le 25 avril
 - ◆ Formation Plan Mobilité Entreprise le 17 septembre
 - ◆ Village de la Mobilité sur le vieux port Ateliers Mobilité dans les Entreprises le 16 septembre 1200 visiteurs

Programme Prévisionnel des actions 2020

Le programme d'action et manifestation comporte 5 grands domaines.

- Participation à l'ancrage de l'EPAEM sur l'extention : Euroméditerranée Extension, Visites culturelles, Evènement Extension, PDJ VIP, visites de chantier sur Euromed II, organisation d'un concours de l'innovation ;
- Actions Business : Cool Business Dating, Lundi's, petits déjeuners « nouveaux adhérents », visites culturelles ;

Signé le 17 Décembre 2019
Reçu au Contrôle de légalité le 14 Janvier 2020

- Favoriser l'intégration des utilisateurs au projet urbain conduit par Euroméditerranée ! Club des ambassadeurs, Outils de communication, Médiane/Community Management ;
- Emploi/ accompagnement TPE/PME : l'organisation du Salon Euromed'Tier, l'organisation de petits déjeuners RH, action avec les collègues un engagement autour de l'insertion en partenariat avec le PLIE, mobilisation des entreprises pour les stages de 3^{ème}, petits déjeuner (Pôle emploi, APEC, Mission Locale) ;
- E.mobilité : Meet-up mobilité, village de la mobilité, évènement mobilité, cartographie en ligne, pack test mobilité alternative, présentation entreprises, comité de pilotage, communication mobilité.

Par ailleurs, la Métropole et ses conseils de territoire mettent en œuvre une approche intégrée de l'égalité entre les femmes et les hommes qui interroge de manière transversale et préventive la situation respective des femmes et des hommes et les effets différenciés que les projets peuvent avoir sur l'un ou l'autre sexe. Pour l'association, il s'agira de veiller à ce que les spécificités des femmes et des hommes soient pris en compte, afin que le dispositif s'adresse également aux deux sexes.

Il est proposé au Conseil de Territoire de Marseille Provence de participer à la réalisation de ces missions au titre de l'année 2020, en apportant une subvention de fonctionnement d'un montant de 5 000 euros à l'association La Cité des Entrepreneurs d'Euroméditerranée. L'association a sollicité le Conseil de Territoire de Marseille Provence pour une subvention à hauteur de 10 000 euros et devra en conséquence équilibrer son budget prévisionnel.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de Territoire de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de Territoire Marseille Provence,

Vu

- La loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles ;
- La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République ;
- Le décret n° 2015-1085 du 28 août 2015 portant création de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- Le décret n° 2015-1520 du 23 novembre 2015 portant fixation des limites des territoires de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 5218-7 ;
- Le procès-verbal de l'élection de Monsieur Jean MONTAGNAC en qualité de Président du Conseil de Territoire Marseille Provence du 13 Juillet 2017 ;
- La délibération du Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence n° HN 056-187/16/CM du 28 avril 2016 portant délégation de compétences du Conseil de la Métropole au Conseil de Territoire Marseille Provence.

OUI LE RAPPORT CI-DESSUS,

Entendues les conclusions du rapporteur,

CONSIDERANT

- La stratégie de développement économique de la Métropole Aix-Marseille-Provence qui privilégie les économies productives et de la connaissance ;
- L'enjeu majeur, en termes de développement économique et d'emploi, pour la Métropole Aix-Marseille-Provence de soutenir les entreprises situées sur son territoire ;
- L'intérêt de soutenir les acteurs qui accompagnent la création et le développement des entreprises localisées sur le territoire Marseille Provence en leur proposant des services adaptés.

DELIBERE

Article 1 :

Est attribuée une subvention d'un montant de 5 000 euros à l'association La Cité des Entrepreneurs d'Euroméditerranée au titre de l'exercice 2020.

Article 2 :

Monsieur le Président du Conseil de Territoire de Marseille Provence ou son représentant est autorisé à signer tout document relatif à cette délibération.

Article 3 :

Les crédits nécessaires sont inscrits pour l'exercice 2020 à l'Etat Spécial du Territoire du Conseil de Territoire Marseille-Provence – chapitre 65 – article 65748 « subventions de fonctionnement aux autres personnes de droit privé » fonction 61 - Sous Politique B320.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Président du Conseil de Territoire
Marseille Provence

Jean MONTAGNAC

Signé le 17 Décembre 2019
Reçu au Contrôle de légalité le 14 Janvier 2020